

Commune de Civrieux d'Azergues
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2013

L'an deux mil treize, le 29 avril à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Luc Torrequadra , Maire.

Etaient Présents : M Jean-Luc Torrequadra Mme Césari, MM Binaud, Zilliox, Maires Adjoints ; MM. Gouttard, Simiand, Mme Vivet.

Etaient absents excusés : V. Lacoste qui donne pouvoir à Denis Binaud

G. Ehret donne pouvoir à B. Césari

X. Rollin donne pouvoir à JL Torrequadra

N. Grange donne pouvoir à J. Vivet

Y. Lacaille

Nombre de conseillers en exercice: 12 présents : 7 votants : 11

Secrétaire de séance : B. Césari

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Mise en place nouvelle communauté de communes

Les quatre communautés de communes doivent fusionner au 1^{er} janvier 2014 ; il convient de définir le nom et de fixer le siège social.

Pour faire suite à la réunion des maires du 15 avril, les maires ont choisi le nom de : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, son siège social est fixé : Route des Crêtes 69480 ANSE. La répartition des sièges a été faite à l'amiable des 57 délégués : pour Civrieux 1 titulaire.

Monsieur le Maire soumet au vote. Accord à l'unanimité.

Il est fait le compte rendu de la réunion précitée et des différents sujets abordés par le comité de pilotage, notamment sur les finances, la petite enfance.

Une mission complémentaire sera demandée à KPMG, le surcout de 14 710€ sera pris en charge par les communes

Retrait commune de Lissieu du Syndicat Mixte

Le Syndicat mixte Beaujolais Azergues s'est prononcé pour le retrait de la commune de Lissieu de la compétence optionnelle « acquisition et maintenance des logiciels de gestion communale », à compter du 1^{er} juillet 2013. Il y a lieu de modifier les statuts du syndicat Mixte Beaujolais Azergues. Pas d'objection des élus de Civrieux d'Azergues.

Indemnité de fonction des élu M. Zilliox quitte la séance

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Zilliox qui l'informe que compte tenu des nombreux déplacements pour assurer des missions humanitaires à l'étranger, il n'est plus en mesure d'assumer les délégations qui lui ont été confiées et renonce aux indemnités qui lui seront dues pendant toutes ses absences ; toutefois il conserve son poste d'adjoint. Le conseil, à l'unanimité, approuve cette démarche et accepte de surseoir au versement des indemnités de fonction lors des absences de M. Zilliox.

Travaux extension salle des fêtes - travaux supplémentaires - lot 5

Monsieur le Maire informe de l'avancement des travaux et indique qu'il souhaite pour des raisons esthétiques modifier le projet initial par l'ajout de panneaux acoustiques en mélèze pour un montant H.T. de 3 735.55€, ce qui porte le montant du marché à 88 969.66 €H.T. Il demande de délibérer.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cet avenant.

Création poste ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

Le policier municipal est placé en accident de travail depuis le 31 janvier 2013 et prolongé jusqu'au 9 juin 2013 ; il est proposé l'embauche d'un ASVP contractuel à durée déterminée de 6 mois. M. le Maire soumet au vote. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Compte rendu commission d'urbanisme - réunion du 26/04/2013

ci-joint.

Cette commission portait notamment sur la DIA rue des Verchères, où la commission a décidé de ne pas préempter.

D. Binaud s'étonne que la commission d'urbanisme permette qu'à terme le projet (puisque le permis d'aménagement et le permis de construire ont été déposés) s'exonère des règles de densification et de mixité, prévues dans le cadre du PLU ; idem pour l'orientation d'aménagement qui avait été travaillée dans le cadre de la modification du PLU.

CCMOA

Il est fait le compte rendu du conseil communautaire du 28 mars 2013, portant sur toutes les décisions prises par la présidente par délégation du conseil communautaire et le vote du CA 2012 et budget 2013.

La fiscalité a été maintenue pour 2013, à savoir le taux de contribution foncière des entreprises est de 20.47 %. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 8.38% en zone 1 (2 collectes) et de 7.0% en zone 2 (1 collecte).

En voirie, le marché à bons de commande pour la signalisation verticale et horizontale a été reconduit.

SIVOS

Compte rendu du comité syndical du 21 mars qui portait également sur le vote du CA 2012 et l'approbation du budget 2013, compte tenu de la réforme des collectivités, aucun investissement n'est prévu.

LNA Radio

La diffusion redémarre au 1^{er} mai ; les projets concernant l'organisation de la fête de la musique sont annulés. Une nouvelle rubrique bricolage est créée.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 27 MAI 2013

La séance est levée à 21h30.